DIR OUEST

Faciliter vos déplacements
au quotidien
et pour demain

UNE VOIE RÉSERVÉE AUX TRANSPORTS EN COMMUN ET AU COVOITURAGE SUR L'A83 AU SUD DE NANTES

POURQUOI UNE VOIE DE COVOITURAGE ?

- Pour favoriser les transports en commun et les véhicules transportant au moins 2 personnes pour
  - ➕ DE RÉGULARITÉ
  - ➖ DE TEMPS DE PARCOURS

Afin d'optimiser l'usage de la voirie et d'inciter à des modes de transport plus efficients, les transports en commun et les véhicules transportant 2 personnes ou plus sont autorisés à circuler sur la voie de covoiturage plus particulièrement en période de congestion.

QUI PEUT L'EMPRUNTER ?

- Les véhicules de transport en commun
- Les véhicules légers (<3,5 t) avec au moins 2 personnes à bord
- Les véhicules d'intérêt général

Les véhicules ne transportant qu'une seule personne ainsi que les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tne sont pas autorisés à circuler sur la voie.
En revanche les véhicules d'intérêt général (forces de l'ordre et de secours) et les véhicules du gestionnaire (DIR Ouest) sont autorisés à l'emprunter.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- Vitesse limitée à 50 km/h
- Réservée à certaines catégories de véhicules
- Neutralisée en cas de panne ou d'intervention
- Des contrôles de l'usage de la voie sont réalisés

Afin d'assurer le bon fonctionnement et la fluidité de la voie réservée, des contrôles réguliers sont réalisés afin de s'assurer que les règles d'usage sont respectées

VOIE RESERVEE

EXPERIMENTATION
d'Octobre 2023 à Août 2024

SECTEUR CONCERNÉ
A83 entre la RD178
et la porte des sorinières
vers Nantes

Plus d'infos sur www.diro.fr

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité